



© Jack Variet

Commune de Villers-le-Lac (25)
Réhabilitation de l'ancienne douane en logements sociaux
Maître d'œuvre : Soliha 25

Découvrez le programme Effilogis sur
www.affilogis.bourgognefranche-comte.fr

**BAILLEURS
SOCIAUX PUBLICS**
(organismes HLM,
collectivités)



HABITAT SOCIAL

**BAILLEURS
SOCIAUX PRIVÉS**
(sociétés, associations
et propriétaires privés)

RÉNOVEZ ET PROPOSEZ DES LOGEMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE !

- ▶ Mobilisez l'aide à la rénovation de logements sociaux performants sur le plan énergétique et biosourcés
- ▶ Aide financière:
 - Jusqu'à 30 000 € pour les études (conception, ingénierie écologique)
 - Jusqu'à 320 000 € pour les travaux de rénovation
- ▶ Bonus pour la mise en œuvre de matériaux biosourcés: **Jusqu'à 175 000 €**
- ▶ Aide complémentaire pour la production d'énergie renouvelable
- ▶ Accompagnement technique des projets
- ▶ Valorisation du projet

**RÉNOVATION DE
LOGEMENTS SOCIAUX**

AIDE AUX PROJETS 2020

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics (bailleurs sociaux ou collectivités) ou privés proposant des logements à loyers conventionnés ou modérés. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- ▶ Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- ▶ Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.
- ▶ Aide ciblée sur les logements existants et occupés. Pour les créations de logements et les rénovations de logements vacants, voir les aides Aménagement et Habitat de la Région (contact : celine.jaltier@bourgognefranche-comte.fr)

CONDITIONS TECHNIQUES



Département	Cep* (kWhep/m ² .an)		
	Alt. ≤ 400 m	Alt. > 400 m et ≤ 800 m	Alt. > 800 m
Performance énergétique : BBC-Effinergie rénovation			
21, 25, 39, 71	96	104	112
58, 70, 89, 90	104	112	120
Performance énergétique : BBC-Effinergie construction neuve			
21, 25, 39, 71	60	65	70
58, 70, 89, 90	65	70	75

Alt. = Altitude du logement

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale sur l'existant. **Des niveaux de performances minimales par parois sont exigés**.**

- ▶ **Confort d'été** : Justification d'un bon confort estival.
- ▶ **Perméabilité à l'air** : Obligation de mesure à réception des travaux.
- ▶ **Matériaux biosourcés** : mise en œuvre facultative, mais obligation de chiffrage de variantes dans les travaux

AIDES ATTRIBUÉES

- ▶ **Aide aux études (conception, ingénierie écologique)** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

- ▶ **Aide aux travaux** :

Montants bonifiés selon le niveau énergétique et la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

- **Niveau BBC** : Subvention de **4 000 €** par logement pour les dix premiers logements, puis **2 000 €** par logement du onzième au cinquantième logement, puis **1 000 €** par logement pour les suivants. Subvention plafonnée à **170 000 €** par bâtiment (soit 100 logements).
- **Niveau Performance** : Subvention de **6 000 €** par logement pour les dix premiers logements, puis **4 000 €** par logement du onzième au cinquantième logement, puis **2 000 €** par logement pour les suivants. Subvention plafonnée à **320 000 €** par bâtiment (soit 100 logements).

▶ Bonus cumulables sur les matériaux biosourcés** :

- Menuiseries bois : Subvention de **1 500 €** par logement pour l'installation de menuiseries extérieures en bois, plafonnée à **75 000 €** par opération.
- Isolation thermique par l'intérieur en matériaux biosourcés : subvention de **1 000 €** par logement, plafonnée à **75 000 €** par opération.
- Isolation thermique par l'extérieur en matériaux biosourcés : subvention de **2 000 €** par logement, plafonnée à **100 000 €**.
- ▶ Aides complémentaires pour la production d'énergie renouvelable**
- ▶ Accompagnement technique assuré par l'ingénierie Effilogis.
- ▶ Actions de valorisation du projet dans le cadre du programme Effilogis.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité techniques** après expertise.

CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Nous vous encourageons à déposer votre demande au plus tôt pour un examen rapide.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES :

Date limite de dépôt des dossiers

13 avril 2020 - Désignation des lauréats en septembre 2020

2 septembre 2019 - Désignation des lauréats en novembre 2020

31 décembre 2020 - Désignation des lauréats début 2021

POUR DÉPOSER UN PROJET

Les conditions détaillées sont disponibles sur :

www.ffmpegis.bourgognefranche-comte.fr

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.ffmpegis.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**

**Madame la Présidente
du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
Service Efficacité Énergétique et Bâtiment
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX**

* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m² de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT). Cep hors production d'électricité photovoltaïque.

** Voir conditions détaillées des aides.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour constituer votre dossier, contactez :
ffmpegis@bourgognefranche-comte.fr

Renseignements techniques :

▶ Région Bourgogne-Franche-Comté - Tél. : **03 81 61 55 42**

▶ Départements 25, 39, 70, 90 - Laurent Bague
laurent.bague@bourgognefranche-comte.fr

▶ Départements 21, 58, 71, 89 - Stéphane Prédobon
stephane.predebon@bourgognefranche-comte.fr

Effilogis est un programme inscrit dans le Plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé en octobre 2017 entre la Région, le Plan bâtiment national, l'État, l'Anah et l'ADEME.